

# LIVRET D'INFORMATIONS ET DE CONTACTS

## SOUTIEN AUX AIDANTS



**CLIC du Plateau Est de Rouen**  
**Maison des Associations**  
**30 rue des Andelys**  
**76520 BOOS**

**☎ : 02 35 65 02 68**

**✉ : clicplateauest@gmail.com**

# OÙ ET COMMENT S'INFORMER ?

**Un aidant familial est une personne qui vient en aide de manière non professionnelle (bénévole) à un proche en perte d'autonomie. L'aidant peut être un conjoint, un parent, un oncle, un cousin comme il peut être un voisin ou un ami. Dans ce cas spécifique, on parle de « proche aidant » expression que l'on retrouve dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.**

## Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Le CLIC du Plateau Est de Rouen est ouvert depuis 2009. C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné aux personnes de 60 ans et plus. Une évaluation des besoins peut être réalisée au domicile de la personne. Un suivi peut être proposé en fonction de la situation. Ce service est gratuit. L'équipe tente de vous trouver des solutions adaptées à vos besoins et répond de manière personnalisée à chaque situation. Dans le cadre de ces missions, le CLIC organise des actions d'information et de prévention dans le champ du « Bien Vieillir » à partir des besoins identifiés sur le territoire.

### Qui contacter ?



**CLIC DU PLATEAU EST DE ROUEN – Maison des Associations – 30 rue des Andelys – 76520 BOOS**

**☎ 02.35.65.02.68 - Mail : clicplateauest@gmail.com**

## L'Association Française des Aidants

L'Association Française des Aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau National des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

### Qui contacter ?



**ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS - 250 bis boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS**

**Site internet : [www.aidants.fr](http://www.aidants.fr)**

# OÙ ET COMMENT S'INFORMER ?

## Les caisses de retraite principales

Les caisses de retraite disposent d'un service social qui s'adresse aux personnes en activité et aux retraités. Ces caisses contribuent à la prévention de la perte d'autonomie par l'attribution d'aides financières individuelles notamment (aide-ménagère, travaux d'adaptation du logement, etc.).

Certaines caisses de retraites ont mis en place des groupes de parole organisés en faveur des aidants familiaux.

### Qui contacter ?



**CARSAT NORMANDIE – Avenue du Grand Cours – 76028 ROUEN Cedex ☎ 39.60 (Service Retraite)  
☎ 36.46 (Service Social)**



**MSA HAUTE-NORMANDIE – Cité de l'Agriculture – 76230 BOIS-GUILLAUME ☎ 02.35.60.06.00**



**SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS – 7 avenue du Mont Riboudet – 76007 ROUEN CEDEX 1 ☎ 36.48**

## Les caisses de retraite complémentaires

L'AGIRC-ARRCO est le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé. Au-delà du service de la retraite, les principes de solidarité mis en œuvre par le régime AGIRC-ARRCO s'exprime au travers de l'action sociale des caisses de retraite complémentaire.

### ORIZEA : pour un lieu adapté à l'avancée en âge

Le service ORIZEA des caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco vous aide à évaluer vos besoins, vous conseille sur les solutions à envisager et vous informe sur les coûts et les aides à solliciter. Attentifs et compétents, les collaborateurs ORIZEA proposent des orientations adaptées à la particularité des demandes et peuvent accompagner les situations difficiles.

### Qui contacter ?



**Le service d'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco  
site internet : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)**

# LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

## Le médecin traitant

Dans le but d'organiser la prise en charge des patients en Affection Longue Durée (ALD) atteints d'une pathologie neuro-dégénérative identifiée (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en Plaques, etc.), la Sécurité Sociale prévoit la prise en charge à 100% d'une consultation longue initiale d'annonce du diagnostic par le médecin traitant ou un médecin spécialiste.

La Sécurité Sociale prend également en charge à 100 % 3 visites annuelles longues à domicile ou en EHPAD en présence de l'aidant habituel du patient (famille, aide-ménagère, etc.). Au cours de cette visite, le médecin traitant :

- réalise une évaluation gériatrique comprenant l'évaluation de l'autonomie, des capacités restantes, l'évolution des déficiences (cognitives, sensorielles, nutritionnelles, locomotrices) et l'évaluation de la situation familiale et sociale
- assure la prévention de la iatrogénie médicamenteuse
- repère chez les aidants naturels d'éventuels signes d'épuisement physique et/ou psychique
- informe le patient et les aidants naturels :
  - sur les coordinations possibles avec d'autres intervenants
  - sur les structures d'aide à la prise en charge : accueil de jour, hébergement temporaire, réseaux et associations
  - sur la possibilité de formation pour les aidants naturels
  - sur la possibilité d'une protection juridique du patient
  - inscrit les conclusions de cette visite dans le dossier médical du patient.

Lors de cette visite, le médecin peut orienter vers le CLIC s'il évalue que les besoins de l'aidant ne sont pas en adéquation avec les moyens mis en place pour le soutenir.

## Les autres professionnels de santé

D'autres professionnels de santé (**Infirmiers – Orthophonistes – Psychomotriciens – Kinésithérapeutes – Ergothérapeutes – Psychologues**) peuvent aussi être sollicités selon les besoins.

### Qui contacter ?

*Liste des professionnels libéraux disponible au CLIC*

# LES SERVICES SUR PRESCRIPTIONS MÉDICALES

## Les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

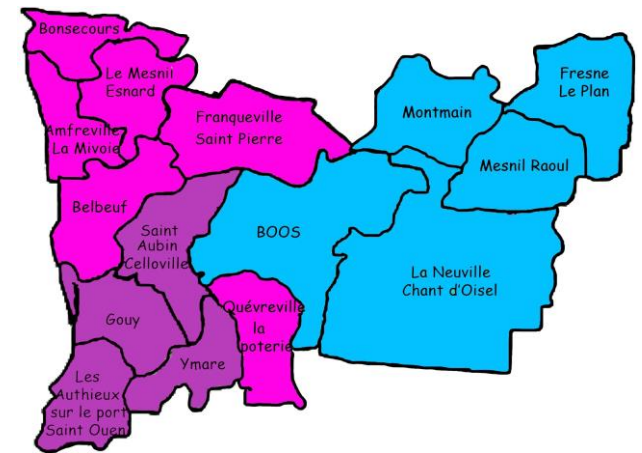
Le SSIAD est un service de soins participant au maintien à domicile des personnes :

- âgées de 60 ans et plus et/ou des personnes handicapées
- de moins de 60 ans, atteintes de pathologies aiguës ou chroniques

Une équipe d'aides-soignants et/ou d'infirmiers diplômés d'état dispense des soins d'hygiène et infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs, de nature technique, relationnelle et éducative, tout en participant à la surveillance clinique et à l'évolution de l'état de santé du patient.

Le SSIAD permet une coordination permanente entre les intervenants sociaux et médico-sociaux afin :

- d'éviter ou écourter une hospitalisation des personnes lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile
- de faciliter le retour à domicile en sortie d'hospitalisation
- De prévenir ou retarder l'altération de l'état de santé des personnes et l'admission en établissement médicalisé
- d'accompagner la fin de vie



**SSIAD DU PLATEAU EST**  
**AIPA DE DARNÉTAL**  
**Territoires des 2 SSIAD**

## Qui contacter ?



**AIPA DE DARNÉTAL – 116 rue Louis Pasteur – 76160 DARNÉTAL ☎ 02.35.08.39.53**  
**Mail : [bureau@aipa76.fr](mailto:bureau@aipa76.fr) (communes en bleu)**

**S S I A D**  
Service de Soins Infirmiers à Domicile  
Syndicat Intercommunal  
pour les Personnes Agées  
du Plateau Est de Rouen

**SSIAD DU PLATEAU EST – 78 rue Pasteur – 76240 MESNIL-ESNARD ☎ 02.35.80.71.36**  
**Mail : [ssiadplateauest76@gmail.com](mailto:ssiadplateauest76@gmail.com) (communes en rose)**

L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) intervient également sur prescription médicale (cf. page 6)

# LES AIDES À DOMICILE

La vie quotidienne aux côtés d'une personne en perte d'autonomie est souvent difficile. Recourir à une aide humaine permet de limiter l'épuisement de l'aidant et de favoriser le maintien à domicile de la personne aidée.

## Les Services d'Aide à Domicile

Ces services emploient des professionnels qualifiés pour assurer l'accompagnement et l'aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne : entretien du logement et du linge, aide à la toilette, à l'habillage, aux courses, etc.

Certains services d'aide à domicile proposent la prestation « garde de nuit » pouvant soulager l'aidant en cas d'absence ou d'hospitalisation programmée.

Il est possible de solliciter différents organismes afin d'obtenir une aide financière pour le financement d'une partie de ces prestations (cf. aides financières).

## Qui contacter ?

Les Services d'Aides à Domicile ayant une antenne sur le Plateau Est de Rouen :



AUTONHOME – 79 bis route de Paris – 76240 LE MESNIL-ESNARD ☎ 02.32.18.59.01



AXEO SERVICES – 499 route de Paris – 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE ☎ 02.35.80.09.99



DOMIDOM – Permanences le vendredi après-midi – 30 rue des Andelys – 76520 BOOS ☎ 02.32.09.49.61

Les Centres Communaux d'Action Sociale proposant la prestation « services d'aide à domicile » :



MAIRIE D'AMFREVILLE LA MIVOIE ☎ 02.32.98.90.36



MAIRIE DE BONSECOURS ☎ 02.32.86.52.00



MAIRIE DU MESNIL-ESNARD ☎ 02.32.86.56.58

*Listes de l'ensemble des prestataires qui interviennent sur le Plateau Est de Rouen disponibles au CLIC*

# LES AIDES SPÉCIALISÉES

## L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

L'ESA intervient sur prescription médicale. 12 à 15 séances de réhabilitation et d'accompagnement sont réalisées à domicile pour améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de troubles cognitifs légers à modérés (MMS > 15), associés à une maladie neurodégénérative (maladie d'Alzheimer ou apparentée, sclérose en plaque, maladie de Parkinson).

Cette intervention, prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale, a pour objectif de favoriser la participation dans les activités quotidiennes (afin de préserver les activités cognitives, motrices, sensorielles et de communication), proposer des aménagements et aides techniques et soutenir les aidants.

### Qui contacter ?



SPASAD LAJOSA – 134 rue du Renard – 76000 ROUEN ☎ 02.32.10.27.60

Mail : [esa@lajosa.fr](mailto:esa@lajosa.fr)



# LES SOLUTIONS DE RÉPIT

Soutenir un proche âgé dépendant nécessite souvent une disponibilité importante. Cependant, l'aidant familial peut se sentir fatigué, souhaiter se reposer, ou encore avoir besoin de s'absenter pour des raisons personnelles. Il existe des solutions temporaires qui permettent de procurer des moments de répit aux aidants familiaux.

## Parenthèse à Domicile

Ce dispositif s'adresse à tous les aidants de Seine-Maritime quelque soit la pathologie de la personne aidée. Inspiré du principe du « balluchonnage », ce service propose aux aidants d'être relayés à domicile par un ou une intervenante 24h/24 et dans la limite de 15 jours par an renouvelable une fois. Cette solution permet de conserver les habitudes de vie des personnes aidées, en particulier pour les personnes désorientées.

### Qui contacter ?



**PARENTHÈSE A DOMICILE – LE VILLÂGE DES AUBÉPINS – 16 rue de la République – 76150 MAROMME**  
**☎ 02.32.13.58.00 - Mail : [repit@village-des-aubepins.fr](mailto:repit@village-des-aubepins.fr)**

## L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver une solution d'hébergement pour une courte durée pour différents motifs : travaux dans le logement, absence de l'aidant, etc. Ce type d'accueil permet de préparer une éventuelle entrée en hébergement permanent qui peut être en parti financé par l'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sous certaines conditions.

### Qui contacter ?



**EHPAD LE MOULIN DES PRÉS – 7 rue de Saintonge – 76240 MESNIL-ESNARD ☎ 02.35.80.61.61**  
**Mail : [ehpad.le.mesnil.esnard@wanadoo.fr](mailto:ehpad.le.mesnil.esnard@wanadoo.fr) – 1 place dédiée à l'hébergement temporaire**



**EHPAD LES HAUTES BRUYÈRES – 17 rue Léon Lebourgeois – 76240 BONSECOURS ☎ 02.32.86.52.30**  
**Mail : [accueil@hautesbruyeres.fr](mailto:accueil@hautesbruyeres.fr) – 6 places dédiées à l'hébergement temporaire**



# LES SOLUTIONS DE RÉPIT

## L'accueil de jour

L'accueil de jour permet d'accueillir, une ou plusieurs journées par semaine, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées vivant à domicile, dans des locaux dédiés, pour préserver, maintenir voire restaurer leur autonomie. Cet accueil a pour objectif de stimuler les capacités cognitives du patient et de rompre leur isolement. Il permet également de soulager les aidants. Certains accueils de jour ne disposent pas de transports organisés, une aide financière peut être allouée aux familles. L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut financer une partie de ces frais.

## Qui contacter ?



**EAU VIVE – 1097 route de Lyons – 76160 SAINT LEGER DU BOURG DENIS ☎ 02.32.12.30.81**  
**Mail : [christine.bataille@chdl-darnetal.fr](mailto:christine.bataille@chdl-darnetal.fr)**

**Liste des accueils de jour de l'agglomération rouennaise disponible au CLIC**

## L'hôpital de jour

L'hôpital de jour d'évaluation et de réadaptation psychogériatrique propose une prise en charge thérapeutique animée par une équipe pluriprofessionnelle aux patients atteints d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée à un stade débutant sur proposition de leur médecin traitant ou spécialiste et après accord du médecin responsable de la structure. Les soins sont réalisés sur un rythme hebdomadaire pour une durée limitée.

Au sein de l'hôpital d'Oissel, un programme d'Education Thérapeutique est proposé aux aidants des patients atteints de maladie d'Alzheimer ou apparentée à tout stade de la maladie, afin de leur permettre :

- De mieux connaître la maladie
- D'identifier les ressources en cas de difficultés
- D'acquérir ou consolider des savoir-faire
- De bénéficier d'un soutien psychologique
- D'organiser l'accès aux soins
- De partager son expérience

## Qui contacter ?



**HÔPITAL DE OISSEL – Rue Pierre Curie – 76350 OISSEL ☎ 02.32.88.84.81**  
**Capacité : 10 places**

# LES MOMENTS « AIDANT AIDÉ »

## Les Vacances Répit Famille

Les vacances répit Familles avec les Villages Répit Familles permettent d'accueillir pour quelques jours, voire quelques semaines, des personnes âgées en perte d'autonomie et leurs proches aidants. L'originalité de ce village de vacances est de proposer aux résidents à la fois une prise en charge médico-sociale (type EHPAD) et les équipements d'un centre dédié aux activités de loisirs et de tourisme.

### Qui contacter ?

 RETRAITE COMPLÉMENTAIRE **VACANCES RÉPIT FAMILLES ☎ 05.57.885.885**  
Mail : [contact@vrf.fr](mailto:contact@vrf.fr) ou sur le site internet : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

## Siel Bleu « Gym Aidant Aidé »

La « Gym Aidant Aidé » propose des exercices valorisant l'aidant tout en maintenant l'autonomie de l'aidé. Dans un quotidien trop souvent rythmé par la maladie, le programme offre un moment de partage et de détente pour le couple aidant aidé.

Les objectifs :

- Améliorer ou maintenir la communication entre l'aidant et l'aidé
- Offrir un moment de répit à l'aidant
- Limiter les symptômes et les effets de la maladie pour l'aidé
- Favoriser le maintien de l'autonomie de l'aidant
- Améliorer les facteurs socio-affectifs : image de soi, confiance en soi

### Qui contacter ?



**SIEL BLEU – Inter-région Nord – 164 rue Alain de Lille – 59000 LILLE ☎ 03.20.40.05.46 ou 06.99.55.66.31**  
Mail : [contact@sielbleu.org](mailto:contact@sielbleu.org) / [yannick.vandewalle@sielbleu.org](mailto:yannick.vandewalle@sielbleu.org) ou sur le site internet : [www.sielbleu.org](http://www.sielbleu.org)

# LES DISPOSITIFS AGIRC-ARRCO

## Le Centre Bien Vieillir

Dès 50 ans, que vous soyez actif ou retraité, vous-même et votre conjoint pouvez bénéficier d'un parcours préventif personnalisé dans l'un des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco. Ces centres s'adressent en priorité aux **personnes retraitées des institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, ainsi qu'à leurs conjoints et aidants familiaux** et propose de bénéficier **gratuitement** d'un bilan de prévention médico-psycho-social.

### Qui contacter ?



**CENTRE DE PRÉVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC ARRCO de Normandie : 57 Avenue de Bretagne - 9ème étage  
76100 ROUEN ☎ 02.32.81.59.30 Mail : [contact@bienvieillirnormandie.com](mailto:contact@bienvieillirnormandie.com)**

## Les dispositifs mutualisés AGIRC-ARRCO

**LE SERVICE « SORTIR PLUS »** (pour les personnes de 75 ans et plus)

- Maintien du lien social par l'organisation et le financement de transport accompagné
- Attribution sans condition de ressources de CESU (Chèque Emploi Service Universel) Préfinancé (participation de 15 € pour le premier chéquier de 150 €)

**LE DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI (CONSEILS EN ERGOTHERAPIE)** (pour les personnes de 75 ans et plus)

- Service d'évaluation du domicile
- Visite à domicile d'un ergothérapeute
- Propositions concrètes
- Synthèse transmise à l'IRC (Institution de Retraite Complémentaire) avec l'accord du bénéficiaire
- Sans condition de ressources ni de dépendance
- Participation de 15 € à la fin de la visite

**L'AIDE A DOMICILE MOMENTANEE** (pour les personnes de 75 ans et plus)

- Condition : ne pas être bénéficiaire d'une prestation d'aide à domicile tout au long de l'année
- Pour faire face à un problème passager de santé
- Attribution sans condition de ressources

### Qui contacter ?

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc - arrco**  
**0 971 090 971**

# LES ASSOCIATIONS D'AIDE ET DE SOUTIEN

## La Cigale et la Fourmi

Soutenir les acteurs du maintien à domicile, en proposant aux aidants familiaux et aux personnes aidées :

- Un temps d'échange et un moment de répit
- Un relais d'informations sur les moyens existants (permanence sans rendez-vous le mardi et le samedi de 9h30 à 14h00)
- Un accompagnement dans la recherche de solutions

### Qui contacter ?



**LA CIGALE ET LA FOURMI – 270 route de Dieppe - 76760 MALAUNAY ☎ 06.02.30.35.68**  
**Mail : lacigaleetlafourmi76@gmail.com**

## Inseraction

L'aide à un proche âgé dépendant ou en situation de handicap a parfois des conséquences qu'il est important de prendre en compte (difficultés de sommeil, absence de temps pour soi, relations conflictuelles avec les proches). L'échange avec un psychologue diplômé peut permettre de rompre un isolement qui a pu s'imposer.

**L'orientation s'effectue par l'intermédiaire du travailleur social APA, le CLIC, etc.**

### Qui contacter ?



**INSERACTION - 72 rue de Lessard – 76100 ROUEN ☎ 02.35.72.62.30 – Mail : accueil.inseraction@orange.fr**

## La Porte Ouverte

Chacun à un moment de sa vie, peut rencontrer des difficultés d'ordre personnel, professionnel ou social, etc. et avoir besoin d'en parler. Venir à la Porte Ouverte, c'est pouvoir rencontrer une personne qui vous écoutera avec attention et respect ; pouvoir parler en toute liberté ; pouvoir rompre la solitude et trouver les mots pour exprimer vos difficultés.

### Qui contacter ?



**LA PORTE OUVERTE - 22 rue Dumont d'Urville – 76000 ROUEN ☎ 02.35.70.67.03**  
**Mail : laporteouverte-rouen@orange.fr**

# LES AIDES FINANCIÈRES

## Les aides du Département de la Seine-Maritime

**APA** : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Plusieurs prestations peuvent être prises en charge : l'aide à domicile, le portage de repas, le service de téléalarme, le matériel à usage unique (changes complets, alèses, etc.), l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, les petits travaux d'adaptation du logement, etc. L'APA ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes reçues ni du vivant, ni au décès de son bénéficiaire.

### Qui contacter ?



**Direction de l'autonomie – Hôtel du Département – Bât F – Quai Jean Moulin – BP 3049 – 76041 ROUEN cedex 1**  
☎ 02.35.03.55.55 - Mail : [apa@seinemaritime.fr](mailto:apa@seinemaritime.fr)

**PCH** : La Prestation de Compensation du Handicap permet de prendre en charge les conséquences du handicap. Les bénéficiaires sont les enfants et adultes en situation de handicap pour lesquels a été reconnu un besoin d'aides humaines ou techniques, d'aménagement du logement, du véhicule ou de dépenses spécifiques (au-delà de 60 ans sous certaines conditions).

### Qui contacter ?

Département de Seine Maritime



**MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 13 rue Poret de Blosserville – 76100 ROUEN**  
☎ 02.32.18.86.87 - Mail : [mdph@seinemaritime.fr](mailto:mdph@seinemaritime.fr)

## Les aides fiscales

Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses engagées au titre des services à la personne, retenues dans une limite annuelle. Vous ne devez déclarer, en effet, que les sommes qui restent à votre charge (les aides de l'APA ou des caisses de retraite sont à déduire).

L'octroi de la carte de mobilité avec mention « invalidité » attribuée par la MDPH donne une ½ part supplémentaire aux impôts si le taux d'incapacité de la personne est supérieur à 80%.

# LES AIDANTS EN ACTIVITÉ

Qu'il soient salariés ou fonctionnaires, les aidants ont la possibilité de demander à diminuer ou d'interrompre provisoirement leur activité professionnelle pour s'occuper d'un proche.

## Le congé de solidarité familiale

Le congé de solidarité familiale permet au salarié, au fonctionnaire ou à l'agent non titulaire en activité de cesser son activité professionnelle afin d'assister, sous conditions, un proche qui souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou qui est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause.

Ce congé n'est en principe pas rémunéré par l'employeur, mais l'Assurance Maladie peut verser une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie pendant 21 jours au cours de ce congé.

## Qui contacter ?



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE – 50 avenue de Bretagne – 76039 ROUEN Cedex ☎ 36.46  
ou informations disponibles sur : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## Le congé de proche aidant

Le congé de proche aidant remplace le congé de soutien familial depuis 2017. Il permet de cesser ou réduire temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie importante.

## Travail à temps partiel ou disponibilité d'un fonctionnaire

Un fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) peut être autorisé, à sa demande, à travailler à temps partiel au titre des soins donnés à un membre de sa famille pour une période de 6 mois à 1 an, renouvelable.

La disponibilité permet de quitter temporairement la fonction publique sans pour autant démissionner pendant une durée de 3ans renouvelable au titre des soins donnés à un membre de sa famille et tant que la présence d'une tierce personne est justifiée.

## Don de jours de repos à un salarié parent d'enfant gravement malade ou proche aidant

Un salarié peut, sous conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un collègue dont un enfant est gravement malade ou proche aidant. Ce don de jours de repos permet au salarié qui en bénéficie d'être rémunéré pendant son absence.

Pour plus d'informations, [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou contacter le CLIC

# SOMMAIRE

<b>OÙ ET COMMENT S'INFORMER ?</b>	Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) L'Association Française des Aidants Les caisses de retraite principales Les caisses de retraite complémentaires	PAGE 1 PAGE 1 PAGE 2 PAGE 2
<b>LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ et LES SERVICES SUR PRESCRIPTIONS MÉDICALES</b>	Le médecin traitant Les autres professionnels de santé Les Services de Soins infirmiers à Domicile	PAGE 3 PAGE 3 PAGE 4
<b>LES AIDES À DOMICILE et LES AIDES SPÉCIALISÉES</b>	Les services d'Aide à Domicile L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) OLOGI « maladie d'Alzheimer et maladies apparentées »	PAGE 5 PAGE 6 PAGE 6
<b>LES SOLUTIONS DE RÉPIT</b>	Parenthèse à Domicile L'hébergement temporaire L'accueil de jour L'hôpital de jour	PAGE 7 PAGE 7 PAGE 8 PAGE 8
<b>LES MOMENT « AIDANT AIDÉ » et LES DISPOSITIFS AGIRC-ARRCO</b>	Les Vacances Répit Famille SIEL Bleu « Gym Aidant Aidé » Le Centre Bien Vieillir Les dispositifs mutualisés AGIRC-ARRCO	PAGE 9 PAGE 9 PAGE 10 PAGE 10
<b>LES ASSOCIATIONS D'AIDE ET DE SOUTIEN</b>	La Cigale et la Fourmi Inseraction La Porte Ouverte	PAGE 11 PAGE 11 PAGE 11
<b>LES AIDES FINANCIÈRES et LES AIDANTS EN ACTIVITÉ</b>	Les aides du Département de la Seine-Maritime Les aides fiscales Le congé de solidarité familiale / Le congé de proche aidant Travail à temps partiel ou indisponibilité d'un fonctionnaire Don de jours de repos à un salarié	PAGE 12 PAGE 12 PAGE 13 PAGE 13 PAGE 13



# REMERCIEMENTS

Ce livret d'informations est le fruit d'une collaboration avec les partenaires du CLIC et les membres du groupe de travail que nous tenons à remercier :



Ce livret d'information est financé par l'action sociale des caisses de retraite complémentaire **AGIRC ARCCO**